

LETTRE OUVERTE À LA MAIRE AJOINTE À LA CULTURE D'ISSY-LES-MOULINEAUX  
À PROPOS DES CONDITIONS DE LA BIENNALE D'ISSY 2019 :  
*"Portraits contemporains : selfies de l'âme ?" au Musée national de la Carte à jouer*

Mardi 10 septembre 2019,

Madame,

C'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du courrier que vous m'avez adressé le 10 septembre 2019 en réponse à mon courrier du 29 août 2019.

Les œuvres sont accrochées, le vernissage a lieu après demain vendredi 13 septembre, et vous m'informez maintenant pour la première fois par écrit des conditions d'exposition. Vous écrivez : *"je vous confirme que cette 13ème édition ne prévoit aucun versement de droits de présentation publique ou, conformément à la feuille de prêt que vous avez signée, de droits de reproduction à des fins non lucratives."*

Autrement dit, loin de prendre les mesures nécessaires pour régler leur dû aux artistes exposés — contre toute attente — vous confirmez que la Ville d'Issy-Les-Moulineaux n'envisage pas de respecter les dispositions légales du code de la propriété intellectuelle pour cette Biennale 2019, et ce, sous couvert que *"le coût d'organisation de la manifestation avoisine pour la Ville les 70.000 € (commissariat, scénographie, communication, logistique, frais protocolaires, etc.) tandis que les recettes approchent péniblement les 5 000 € (billetterie et produits des ventes)"*.

Vous comprendrez qu'un tel positionnement — envisager pour l'organisation de cette Biennale de payer tout le monde sauf les artistes eux-mêmes — témoigne d'un manque évident de considération des artistes exposés.

Compte tenu du contexte ci-dessus exposé, il est pour le moins étonnant que vous affichiez néanmoins votre autosatisfaction en affirmant dans votre courrier que *"les artistes trouvent à Issy-les-Moulineaux un terrain propice à leur épanouissement"*.

Comment, selon vous, un artiste peut-il "s'épanouir" ou du moins survivre en travaillant sans être rémunéré ? Comment payer notre loyer et nos frais de production ? Ignorez-vous que *"considération et bénéfice en termes de visibilité et de notoriété"* ne constituent pas une monnaie acceptée par nos fournisseurs, notre boulanger, etc.

À titre personnel, comme je vous l'ai expliqué lors de notre entretien oral hier au musée, les œuvres que j'expose dans la Biennale m'ont coûté deux mois de travail et 700€ de frais de production. L'art pour moi n'est pas un passe-temps, c'est mon métier. J'attends de mes partenaires le même professionnalisme. Est-ce trop demander ?

Vous concluez votre courrier en écrivant : *"Dans l'immédiat, je vous saurais gré de bien vouloir me faire part de votre position avant l'ouverture prévue le mercredi 11 septembre."*

Qu'est-ce à dire ? Ma position était et reste que je suis indignée qu'une municipalité envisage de s'exonérer des dispositions légales du code de la propriété littéraire et artistique. Vous attendiez-vous à ce que finalement je trouve normale cette pratique irrespectueuse et illégale ? Ou bien est-ce une sourde menace de décrocher mes œuvres à mon insu et contre mon gré pour cause d'indignation ?

Vos dires lors de notre entretien d'hier allant fortement dans le sens cette seconde hypothèse, j'en appelle dès maintenant à la solidarité des artistes et du milieu de l'art contre cette menace qui n'est autre qu'une forme de censure et d'atteinte à la liberté d'expression, d'exposition et de création.

Artistiquement,  
Ana Bloom

